



Informations pour la rentrée scolaire

Bienvenue au Cycle d'Orientation des Collines

Chers parents, chers élèves de 10CO,

Votre fils/fille fréquentera en 2020/2021 le Cycle d'Orientation des Collines. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues et nous espérons que votre enfant trouvera dans notre école l'encadrement dont il/elle a besoin pour poursuivre avec succès la suite de sa scolarité au Cycle d'Orientation.

En nous réjouissant d'ores et déjà d'accueillir à la rentrée scolaire votre fils/fille, nous vous prions d'agréer, chers parents, chers élèves, nos sentiments les meilleurs.

François Pitteloud
Directeur

Le Cycle d'Orientation des Collines comprend **deux bâtiments** :

- Bâtiment du Vieux-Moulin : Rue du Vieux-Moulin 8
- Bâtiment des Collines : Chemin des Collines 27 (la Direction et le secrétariat se trouvent dans ce bâtiment)

Un plan de la ville de Sion se trouve à la dernière page de ce document.

<p>Le carnet scolaire et le dossier d'évaluation doivent être retournés au titulaire le premier jour d'école.</p>	<p>Jour de rentrée Le lundi 17 août 2020 tous les élèves de 10CO des bâtiments des Collines et du Vieux-Moulin ont rendez-vous à 8h25 dans la cour du bâtiment des Collines.</p>	<p>Soirées des parents Une information sera communiquée par le titulaire en début d'année. (Sous réserve que la situation sanitaire le permette)</p>
--	---	--

Secrétariat

Téléphone : ☎ 027 322 10 83

Horaires d'ouverture : 7h30-11h45 / 13h30-16h45 (fermé le mercredi après-midi)

Listes de classes

Les listes de classes seront disponibles sur le site internet www.cosionregion.ch dès le **vendredi 14 août 2020 à 8h00**. Elles ne seront par contre pas affichées aux entrées.

Notre site internet contient également d'autres informations : organisation, documents à télécharger, contacts, etc.

Fournitures et activités scolaires

Les fournitures et les activités scolaires prises en charge par les collectivités publiques sont celles permettant l'atteinte des objectifs fixés par les plans d'étude. Le mode de prise en charge est spécifique à chaque commune (chèque scolaire ou versement au guichet). En cas de perte ou de détérioration, les fournitures scolaires doivent être remplacées aux frais des représentants légaux.

Les fournitures personnelles sont à la charge des représentants légaux (sac d'école, trousse, doublures, étiquettes, tablier ACM-EF, sac de sport, chaussures et habits pour les activités sportives, articles de soins personnels et d'hygiène, maillot de bain, etc.)

La liste des fournitures se trouve sur le site de notre école.



Un cadenas, avec une anse **d'un diamètre minimum de 5mm** et de préférence **avec un code**, sera nécessaire pour que l'élève puisse fermer son casier.

Les journées de sports d'hiver (ski, etc.) auront lieu les 28 et 29 janvier 2021. Les parents qui souhaitent participer à ces journées en tant qu'accompagnant sont les bienvenus.

Manuels scolaires

Tous les manuels scolaires prêtés par l'école **doivent être doublés**, avec une doublure transparente, et munis d'une étiquette portant le nom de l'élève et de sa classe. Il n'est cependant pas obligatoire de doubler un manuel scolaire propriété de l'élève.

Besoin de santé particulier

Un besoin de santé particulier **nécessitant une attention particulière ou des mesures** pendant le temps scolaire (diabète, asthme, hyperventilation, etc.) doit être signalé par les parents à l'infirmière scolaire ou au titulaire. Une fiche de santé indiquant les mesures à prendre doit être complétée et actualisée chaque année pour être transmise à tous les enseignants de l'élève. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école.

Infirmière scolaire : Anne Berthod - ☎ 027 324 13 66 - ✉ a.berthod@sion.ch

Mesures de compensation des désavantages

Un rapport logopédique ou psychologique doit être transmis au secrétariat de l'école ou au titulaire pour que l'élève puisse bénéficier des mesures de compensation mises en place l'année précédente pour un trouble de l'apprentissage.

Un signalement au CDTEA d'un nouveau cas de trouble de l'apprentissage doit se faire par l'école et non par les parents. Les parents peuvent s'adresser au titulaire.

Abonnements de bus

La distribution des abonnements de bus est **propre à chaque commune**. Pour les élèves sédunois ayant droit à la gratuité des transports (selon la directive de la Direction des écoles de la ville de Sion), les abonnements seront distribués par le secrétariat du CO durant les premières semaines qui suivent la rentrée scolaire. Il n'y aura pas de contrôle dans les bus sédunois pendant les deux premières semaines.

Repas scolaire

Les élèves qui sont domiciliés dans **une commune environnante** et qui ne peuvent pas dîner chez leurs parents ont la possibilité de prendre le repas de midi au foyer de l'école. Pour les autres élèves, l'inscription est possible en fonction des places disponibles.

Les bons de repas sont à retirer soit auprès de la commune de domicile, soit directement au foyer (prix : CHF 10.-). Il y a la possibilité d'acheter un carnet de 10 repas. L'inscription au repas de midi est possible pour 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine et se fait pour toute l'année. L'élève inscrit au repas a l'obligation de suivre **l'étude surveillée** de 12h45 à 13h45. L'élève aura la possibilité de se **préinscrire** le premier jour d'école auprès de son titulaire. Pour que **l'inscription définitive** diffère le moins possible de la préinscription, il est souhaitable que chaque élève sache le jour de la rentrée s'il doit manger ou non à la cantine.

Maladie ou accident à l'école

L'école ne donne **pas de médicament** par voie orale. En cas de nécessité, il est de la responsabilité des parents de fournir la médication nécessaire à leur enfant.

En cas de maladie ou d'accident, les parents sont informés en priorité. Cependant, si les représentants légaux ne sont pas atteignables ou que la situation nécessite **une intervention d'urgence**, l'école se doit de prendre les mesures nécessaires. Elle peut notamment appeler le 144 afin de prodiguer des soins à l'élève. Dans ce cas de figure, les frais engendrés sont traités par l'assurance des parents.

Plan de scolarité 2020/2021

Début des cours

le lundi 17 août 2020

Fin des cours

le vendredi 18 juin 2021

Congés hebdomadaires

mercredi après-midi et samedi toute la journée

Horaire des cours

de 8h00 à 11h30 / de 14h00 à 16h25

Automne

du mercredi 21 octobre 2020, à midi
au lundi 2 novembre 2020, le matin

Noël

du mercredi 23 décembre 2020, à midi
au jeudi 7 janvier 2021, le matin

Carnaval

du vendredi 12 février 2021, le soir
au lundi 22 février 2021, le matin

St Joseph

le vendredi 19 mars 2021

Pâques

du jeudi 1er avril 2021, le soir
au lundi 12 avril 2021, le matin

Ascension

du mercredi 12 mai 2021, à midi
au lundi 17 mai 2021, le matin

Pentecôte

le lundi 24 mai 2021

Fête Dieu

le jeudi 3 juin 2021